



Dossier d'inscription aux services FAST

Guide d'utilisation

Le dossier d'inscription aux services FAST est constitué des fiches :

1. Fiche n°1 : désignation d'un responsable de télétransmission
2. Fiche n°2 : renseignements pour la mise en place des services souscrits

■ Lors de l'inscription à FAST :

1. Chaque responsable de la télétransmission remplit et signe la fiche n°1.
2. Le représentant légal signe la fiche n°1
3. Le cachet de l'organisation (collectivité, organisme social, ...) est apposé sur la fiche n°1
4. Par défaut, le représentant légal est le responsable de la télétransmission.
5. Le responsable de la télétransmission complète la fiche n°2, selon les services souscrits,
6. Les fiches dûment complétées et signées doivent être retournées par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

CDC - FAST
Service clients
195, bd Saint-Germain – 75007 PARIS
support@cdcfast.fr

Note : la formation peut-être planifiée indépendamment du retour du présent dossier d'inscription





DOSSIER D'INSCRIPTION FAST

FICHE N°1 – DÉSIGNATION RESPONSABLE DE LA TÉLÉTRANSMISSION

Références de l'organisation

Dénomination sociale	«Denomination_sociale»	Numéro de SIREN	«SIREN»
Adresse de la collectivité	«Adresse»		

Responsable légal

NOM	«RL_NOM»	Prénom	«RL_Prénom»
Qualité (DGS, Maire, Directeur Général...)	«RL_Qualité»	Courrier électronique	«RL_email»

Délégation de pouvoir

Je soussigné, «RL_Prénom» «RL_NOM», en qualité de responsable légal de l'organisation nommée ci-dessus, par la présente nomme la personne dont le nom figure ci-dessous pour agir en qualité de responsable de la télétransmission.

Le présent pouvoir reste valable jusqu'à nouvel avis.

Coordonnées de la personne physique nommée

NOM	«RT_NOM»	Prénom	«RT_Prénom»
Courrier électronique	«RT_email»	Tél. / Fax	«RT_tel_fax»

Acceptation du rôle de responsable de la télétransmission

Je soussigné, «RT_Prénom» «RT_NOM», en qualité de responsable de la télétransmission de l'organisation nommée ci-dessus déclare sincère et véritable l'ensemble des informations figurant dans la présente fiche.

Les données communiquées sont confidentiellement transmises à l'attention de l'*Autorité d'Enregistrement et de Certification*, et feront l'objet d'un traitement informatique déclaré à la CNIL. Selon la loi 78.17 du 6 janvier 1978 j'ai un droit d'accès et de rectification des données personnelles me concernant, par simple demande à l'adresse de l'*Autorité d'Enregistrement* qui a enregistré mon dossier.

Fait à _____, le / /

<i>Signature de la personne nommée précédée de la mention Bon pour acceptation de pouvoirs</i>	<i>Signature du responsable légal</i>
--	---------------------------------------

Cachet de l'organisation :



FICHE N°2 - SERVICES SOUSCRITS

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Schéma d'usage

FAST met à disposition des collectivités une fonctionnalité de signature électronique des actes via le Portail Web « Contrôle de Légalité » permettant aux signataires ou délégataires connectés de s'affranchir de la signature manuscrite des actes (*)

Signature électronique d'un signataire (élu ou personne ayant délégation)

Nombre d'utilisateurs à former (cocher la case correspondante)

De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents De 11 à 15 agents Plus de 15 agents

Cocher cette case s'il faut prévoir une présentation spécifique pour les élus

Choix du mode de télétransmission

La collectivité peut choisir d'utiliser le Portail FAST ou son logiciel métier compatible FAST (ce mode de raccordement nécessite la délivrance d'un certificat technique par l'Autorité FAST Signature, lors de la phase d'installation du service).

Utilisation du Portail FAST Contrôle de Légalité
 Connexion via un logiciel métier compatible FAST (préciser) :

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Schéma d'usage (Portail FAST Comptabilité Publique)

FAST met à disposition des collectivités une fonctionnalité de signature électronique via le Portail Web « Comptabilité Publique », avec certification du caractère exécutoire des pièces justificatives (*)

Signature électronique de l'ordonnateur

Nombre d'utilisateurs à former (cocher la case correspondante)

De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents De 11 à 15 agents Plus de 15 agents

Cocher cette case s'il faut prévoir une présentation spécifique pour les ordonnateurs

Choix du mode de télétransmission

La collectivité peut choisir d'utiliser le Portail FAST ou son logiciel métier compatible FAST (ce mode de raccordement nécessite la délivrance d'un certificat technique par l'Autorité FAST Signature, lors de la phase d'installation du service).

Utilisation du Portail FAST Comptabilité Publique (pièces justificatives)
 Utilisation du Parapheur électronique FAST (fichiers au format PES-V2)
 Connexion PES-V2 via un logiciel métier compatible FAST (préciser) :

CONVOCAION DES ÉLUS

Nombre d'utilisateurs à former (cocher la case correspondante)

De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents De 11 à 15 agents Plus de 15 agents

Cocher cette case s'il faut prévoir une présentation spécifique pour les élus

Choix du mode de télétransmission

La collectivité peut choisir d'utiliser le Portail FAST ou son logiciel métier compatible FAST (ce mode de raccordement nécessite la délivrance d'un certificat technique par l'Autorité FAST Signature, lors de la phase d'installation du service).

Utilisation du Portail FAST Convocation des élus
 Connexion via un logiciel métier compatible FAST (préciser) :

(*) la législation française impose l'utilisation d'un certificat sur support matériel (carte à puce / clé cryptographique) pour réaliser la signature électronique de documents.